



Amiens, le 10 juillet 2015

Communiqué de presse

## Convention de revitalisation de Goodyear-Amiens nord Quatrième comité d'engagement le 10 juillet 2015



**Le quatrième comité d'engagement relatif à la mise en œuvre de la convention de revitalisation de Goodyear-Amiens nord s'est réuni ce vendredi 10 juillet 2015 à la préfecture de la Somme.**

A titre de rappel, cette convention signée le 17 septembre 2014 est destinée à redynamiser la zone d'emploi d'Amiens et l'économie locale touchée par les suppressions d'emploi. Elle s'étend sur une durée de 3 ans, avec la tenue d'un comité d'engagement au minimum une fois par trimestre.

Le premier comité d'engagement a eu lieu le 6 janvier 2015, le second le 6 mars 2015 et le troisième le 5 juin 2015 (cf. communiqués disponibles sur le site : <http://somme.gouv.fr/Actualites/Salle-de-presse/Communiqués-et-dossiers-de-presse>).

Ce quatrième comité d'engagement a permis de juger de l'avancement des actions de revitalisation financées à hauteur de 5 940 000 euros par la société Goodyear Dunlop Tires France.

### **Information sur le Fonds Départemental de Revitalisation des Territoires :**

Son comité s'est réuni pour la troisième fois le 1<sup>er</sup> juillet dernier. A ce jour, 24 entreprises sont accompagnées, 244 200 euros sont engagés et 85 emplois sont programmés.

### **Le fonds de prêts à taux réduit à destination des entreprises créatrices d'emplois :**

Le comité d'engagement a décidé de soutenir 2 nouveaux projets pour un montant total de 100 000 euros et de 11 emplois programmés sur la durée de la convention.

Ces 2 projets viennent s'ajouter aux 8 autres déjà soutenus, soit un total de 10 projets pour un montant global de 966 000 euros (866 000 + 100 000) et un total de 124 emplois programmés (113 + 11).

### **Information sur le fonds d'aide aux entreprises qui embauchent sur le périmètre d'intervention de la convention (bassin d'emploi d'Amiens) :**

178 ex-salariés de Goodyear-Amiens nord ont retrouvé un emploi (dont 41 aidés par le fonds).

### **Information sur le fonds destiné à verser une aide à chaque créateur ou repreneur d'une entreprise dans le périmètre d'intervention de la convention :**

Doté de 1 900 000 euros, ce fonds a permis à 54 ex-salariés Goodyear de créer leur entreprise pour un engagement global de 780 000 euros.

Comme rappelé lors des précédents comités, de nombreux ex-salariés se sont engagés dans des formations professionnelles longues pour approfondir leurs compétences et ainsi faciliter leur reconversion. Leur retour vers l'emploi devrait être effectif dans les mois prochains et continuera à faire l'objet d'un suivi attentif par le comité d'engagement.